



Contrat d'assemblage et de mise en service d'un équipement préchargé contenant des fluides frigorigènes

Au titre de l'article R. 543-84 du code de l'environnement



N° 15498 02

ACQUÉREUR DE L'ÉQUIPEMENT	
Nom :	_____
Numéro :	_____ Voie : _____
Complément d'adresse :	_____
Lieu-dit / BP :	_____ Téléphone : _____
Code Postal :	_____ Commune : _____
Pays :	_____
Modèle de climatiseur :	_____
INSTALLATEUR DE L'ÉQUIPEMENT (Opérateur attesté au sens de l'article R.543-99 du code de l'environnement)	
Raison sociale :	PVG FRANCE
Complément / Service :	_____
Numéro :	4 Voie : Rue Jean Sibélius
Lieu-dit / BP :	_____
Code Postal :	76410 Commune : SOTTEVILLE SOUS LE VAL
Pays :	FRANCE
Numéro SIRET (*) :	343.590.683.00037
Numéro d'attestation de capacité :	2482054
Personne à contacter :	Déjanne SORET
Téléphone :	02 32 95 07 47
Fax :	01 40 87 89 25
Courriel :	msenservice@pvg.eu
DISTRIBUTEUR DE L'ÉQUIPEMENT (facultatif *)	
Raison sociale :	BRICO DÉPÔT
Complément / Service :	_____
Numéro :	_____ Voie : 30-32 rue de la Touraille
Lieu-dit / BP :	_____
Code Postal :	91310 Commune : LONGPONT SUR ORGE
Pays :	_____
Numéro SIRET (*) :	451 647 903
Téléphone :	_____ Fax : _____
Courriel :	_____
ÉQUIPEMENT CONTENANT DES FLUIDES FRIGORIGÈNES	
Type :	<input type="checkbox"/> Climatisation <input type="checkbox"/> Pompe à chaleur
Fluide frigorigène :	<input type="checkbox"/> HFC <input type="checkbox"/> PFC
AUTRES	
Période de validité du contrat :	_____
Autres détails :	_____
SIGNATURE DE L'ACQUÉREUR OU DE SON REPRÉSENTANT	
Nom du signataire :	_____
Signature :	_____
SIGNATURE DE L'INSTALLATEUR OU DE SON REPRÉSENTANT	
Nom du signataire :	_____
Signature :	_____
SIGNATURE DU DISTRIBUTEUR (facultatif *)	
Nom du signataire :	_____
Signature :	_____

Feuilleur blanc à conserver ; feuilleur jaune à remettre au Client



ANNEXE AU CONTRAT D'ASSEMBLAGE ET DE MISE EN SERVICE D'UN ÉQUIPEMENT PRÉCHARGÉ PRÊT À POSER CONTENANT DES FLUIDES FRIGORIGÈNES

Il est précisé que PVG FRANCE a mandaté le Distributeur de l'appareil aux fins de signer en son nom et pour son compte le présent contrat de prestation de mise en service. Le fait de signer le présent contrat implique l'adhésion entière et sans réserve du Client aux conditions générales ci-après.

1. NATURE DE LA PRESTATION

J'ai choisi la mise en service de mon climatiseur, à quoi cela correspond ?

Je suis en charge de l'installation du climatiseur. Un professionnel certifié, mandaté par PVG France, vérifie ensuite la conformité de mon installation, s'occupe du raccordement en gaz des 2 unités et s'assure du bon fonctionnement de l'appareil.

CE QUE JE DOIS FAIRE	CE QUE FAIT LE PROFESSIONNEL
Je m'assure d'avoir choisi un lieu de pose accessible, dégagé, et n'entraînant aucune modification ou transformation de l'environnement immédiat intérieur ou extérieur du climatiseur	Il vérifie la conformité de mon installation
Je vérifie que l'unité extérieure est bien raccordée à l'électricité selon les normes en vigueur, directement au disjoncteur	Il raccorde les liaisons frigorifiques entre les unités intérieure et extérieure
Je m'assure que la hauteur de pose des unités intérieure et extérieure ne dépasse pas 2,5m et qu'une distance de 8m maximum sépare les unités intérieure et extérieure	Il contrôle l'étanchéité du circuit frigorifique et des organes mécaniques de l'appareil
Je contrôle que j'ai tout le matériel nécessaire à l'installation (traverse de mur, goulotte et maintien goulotte, coudes, silent bloc, équerre, finitions esthétiques, rallonges, raccords...)	Il confirme le bon fonctionnement de l'appareil, notamment les fonctions chaud et froid
En suivant les instructions qui me sont données (voir manuel d'installation), je fixe les unités, je perce le mur, fixe les liaisons, raccorde les unités en électricité et installe les tuyaux sans les raccorder. Je m'assure que les raccords sont effectués facilement accessibles.	Il me conseille sur la bonne utilisation de l'appareil

ATTENTION : Si les instructions ci-dessus ne sont pas effectuées lors de la venue du professionnel, un déplacement sera nécessaire et me sera facturé.

La prestation comprend la garantie Qlima de 4 ans sur les pièces et main d'œuvre pour le compresseur et de 2 ans sur les autres composants sur présentation ticket de caisse, du présent contrat et de la fiche d'intervention dûment signée (cette garantie ne s'applique pas en cas de mauvaise installation). La garantie est de 2 ans pour la marque Webber.

2. PRIX - PAIEMENT

La prestation de mise en service du climatiseur est fournie pour un prix forfaitaire, kit de liaison inclus, de :

249 euros TTC (Monosplit 4m) 255 euros TTC (Bi-split max 2 x 4m) 290 euros TTC (Tri-split max 2 x 4m)

Le prix des prestations est réglé par le Client, suivant la modalité suivante :

Comptant, auprès du Distributeur de l'appareil, lorsqu'il procède à l'acquisition de l'équipement.

3. PRISE DE RENDEZ-VOUS - DÉLAI D'EXÉCUTION

Après la signature du présent Contrat, le Client est invité à prendre contact avec PVG FRANCE pour déterminer le rendez-vous de mise en service. Pour ce faire, il se rend sur le site internet de PVG France www.qlima.fr, onglet Aide et Services - Installation et Mise en service climatiseurs ; ou envoie son dossier par courrier à l'adresse figurant à l'article 8.1 des conditions générales annexées.

Il transmet à PVG FRANCE :

- ses coordonnées postales, téléphoniques et électroniques ;
- la copie de la facture d'achat ;
- la copie du présent contrat.

À réception de son dossier, PVG FRANCE prendra contact avec le Client par SMS ou courriel pour lui confirmer la réception de son dossier et le fait qu'il sera contacté par un artisan PVG pour fixer le rendez-vous de mise en service.

4. FICHE D'INTERVENTION - JUSTIFICATIF DE LA MISE EN SERVICE

4.1 Avant son intervention, l'installateur certifié remplit, en collaboration avec le Client, la Fiche d'intervention sur laquelle sont indiquées les informations suivantes :

- Identification de l'installateur intervenant pour le compte de PVG (l'«opérateur») ;
- Identification du Client (le détenteur de l'équipement) ;
- Identification et caractéristiques de l'équipement concerné (type, numéro de série, lieu d'implantation et charge en fluide) ;
- Détails relatifs à l'intervention.

4.2 Une fois la prestation de mise en service réalisée, l'installateur certifié fait signer au Client la Fiche d'intervention, en deux exemplaires originaux, et en remet l'un d'eux au Client pour qu'il soit en mesure de justifier du respect de ses obligations au regard de la réglementation applicable aux équipements contenant des fluides frigorigènes précitée.

Fait en double exemplaire, à _____, le _____

Le Client

Le Distributeur (Au nom et pour le compte de PVG France)

Chaque page, y compris les conditions générales au verso, est paraphée. La signature du Client est accompagnée de la mention « Lu et Approuvé »